



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 96857

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les revendications portées par la fédération générale des retraités de la fonction publique de l'Aude. Elle lui précise que ceux-ci s'inquiètent de la détérioration de leurs conditions, estimant que l'indexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix ne suffit pas à leur garantir un pouvoir d'achat conséquent. Ils s'alertent également du niveau de progression de la pauvreté au sein des personnes retraitées. Selon eux, l'écart de niveau de vie entre salarié et retraité atteindrait 22 %. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces questions, et, notamment, s'il est envisageable d'indexer les pensions sur l'évolution annuelle des salaires, comme le demandent l'ensemble des organisations syndicales.

Texte de la réponse

Les analyses du conseil d'orientation des retraites montrent que le niveau de vie moyen des retraités en France est aujourd'hui proche de celui des personnes actives (en emploi ou au chômage). Cette situation prévaut depuis une quinzaine d'années. Le constat était très différent en 1970, avant la montée en charge des régimes de retraite et la généralisation des régimes complémentaires, puisque le niveau de vie moyen des retraités était alors inférieur à celui des actifs d'environ 20 % à 30 %. Le constat est également différent à l'étranger : le niveau de vie moyen des plus de 65 ans est sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la population au sein de l'OCDE (- 18 % selon les dernières données disponibles en 2006). Le taux de pauvreté des retraités, c'est-à-dire la proportion de retraités dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, est proche de celui des actifs : environ 10 % en 2010 pour les deux catégories. Le taux de pauvreté des retraités ainsi que celui des actifs (en emploi ou au chômage) est cependant inférieur à celui de l'ensemble de la population (14,1 % en 2010), compte tenu de la fréquence de la pauvreté parmi les personnes qui ne sont ni actives ni retraitées (enfants, étudiants, femmes au foyer, invalides, etc.). Là réside, in fine, le vrai sujet de préoccupation dont nos réformes doivent tenir compte.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96857

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5700

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8911